

AMNESTY INTERNATIONAL

DÉCLARATION PUBLIQUE

Index : AFR 16/7887/2018

AILRC-FR

DATE : 13 février 2018

Burundi. Libérez immédiatement et sans condition des prisonniers d'opinion

Amnesty International appelle les autorités burundaises à libérer immédiatement et sans condition cinq défenseurs des droits humains détenus seulement en raison de leurs activités en faveur des droits fondamentaux. Germain Rukuki, dont le procès a débuté ce mardi 13 février, Nestor Nibitanga, Emmanuel Nshimirimana, Aimé Constant Gatore et Marius Nizigiyimana sont tous inculpés d'atteinte à la sûreté intérieure de l'État. Amnesty International considère ces cinq hommes comme des prisonniers d'opinion car ils sont incarcérés uniquement pour avoir exercé de manière pacifique leurs droits humains.

Germain Rukuki a été arrêté le 13 juillet 2017 à Bujumbura, la capitale, et a passé sept mois en détention provisoire. Il est président d'une association locale dénommée Njabutsa Tujane, employé de l'Association des juristes catholiques du Burundi et ancien membre de l'Action des chrétiens pour l'abolition de la torture (ACAT-Burundi). Il a été détenu et interrogé initialement par le Service national de renseignement (SNR) sans la présence d'un avocat, puis incarcéré à la prison de Ngozi le 26 juillet.

Le 1er août, il a été inculpé d'« atteinte à la sûreté de l'État » et de « rébellion » pour avoir collaboré avec l'ACAT-Burundi. À l'instar de plusieurs autres groupes indépendants de défense des droits humains, l'ACAT-Burundi a été contrainte à la fermeture par le ministre de l'Intérieur en octobre 2016. Elle était accusée de « ternir l'image du pays » et de « semer la haine et la division dans la population burundaise ». Le ministère public a présenté comme preuves à charge des courriels échangés à l'époque où l'ACAT-Burundi disposait de son agrément. La demande de libération provisoire de Germain Rukuki a été rejetée le 17 août et cette décision a été confirmée en appel le 31 octobre.

Nestor Nibitanga, ancien observateur régional chargé du centre et de l'est du Burundi au sein de l'Association pour la protection des droits humains et des personnes détenues (APRODH), a été arrêté le 21 novembre 2017 à Gitega. L'APRODH a été fermée en octobre 2016, en même temps que l'ACAT-Burundi et d'autres organisations. Nestor Nibitanga a été inculpé lui aussi d'atteinte à la sûreté intérieure de l'État et de rébellion, ce qu'Amnesty International estime être une mesure de rétorsion liée à ses activités en faveur des droits humains. Dans un message publié sur Twitter le jour de l'arrestation de cet homme, la police a déclaré que plusieurs documents de preuve avaient été saisis sur lui. Nestor Nibitanga a été débouté de sa demande de libération sous caution en janvier 2018 et il est détenu à la prison centrale de Murembwa, à Rumonge.

Trois membres de l'organisation non gouvernementale Paroles et actions pour le réveil des

consciences et l'évolution des mentalités (PARCEM), ont également été arrêtés en juin 2017. Emmanuel Nshimirimana, représentant de PARCEM dans la province de Muramvya, et Aimé Constant Gatore et Marius Nizigiyimana, points focaux locaux de PARCEM dans la même province, sont poursuivis pour atteinte à la sûreté intérieure de l'État et faux et usage de faux. Ils sont accusés d'avoir recruté des jeunes membres de partis d'opposition en tant que lanceurs d'alerte pour dénoncer les violations des droits humains mais aucun membre des Imbonerakure, branche jeunesse du parti au pouvoir, le Conseil national pour la défense de la démocratie-Forces pour la défense de la démocratie (CNDD-FDD). PARCEM a soutenu que ses membres sélectionnaient ces jeunes dans le cadre de la préparation d'un atelier qui réunirait des jeunes militants de différents partis politiques, y compris des représentants du parti au pouvoir.

Le procès des membres de PARCEM s'est ouvert le 1er décembre 2017 et le jugement est attendu pour le 26 février. Le ministère public a requis des peines allant de 20 à 25 ans de réclusion, assorties d'une amende d'un million de francs burundais (environ 1 175 dollars des États-Unis) pour chacun des prévenus.

Amnesty International exhorte les autorités burundaises à libérer immédiatement et sans condition ces cinq prisonniers d'opinion, ainsi que toutes les autres personnes détenues uniquement pour avoir défendu de manière pacifique les droits humains.

Tant que Germain Rukuki, Nestor Nibitanga, Emmanuel Nshimirimana, Aimé Constant Gatore et Marius Nizigiyimana se trouvent derrière les barreaux, il faut que les autorités burundaises leur permettent d'entretenir des contacts sans restriction avec les avocats de leur choix et les membres de leur famille.

Depuis le début de la crise politique, en avril 2015, et la décision du président Pierre Nkurunziza de se présenter pour un troisième mandat, qui a déclenché des manifestations répandues, les autorités ne cessent de réprimer la société civile indépendante et les médias. De nombreux défenseurs des droits humains ont fui le pays pour des raisons de sécurité. En août 2015, Pierre-Claver Mbonimpa, le fondateur de l'APRODH et l'un des défenseurs des droits humains les plus respectés du Burundi, a échappé de peu d'une tentative d'assassinat, qui lui a occasionné des blessures engageant son pronostic vital. Son gendre a été tué en octobre 2015 à Bujumbura par des inconnus et son fils en novembre 2015, après avoir été arrêté par la police.

Amnesty International exhorte les autorités burundaises à cesser de harceler, de tenter d'intimider et d'attaquer des défenseurs des droits humains et à reconnaître publiquement la légitimité de leurs activités. À l'approche du référendum de mai 2018 sur une révision importante de la Constitution, le droit à la liberté d'expression, l'accès à l'information et l'existence d'un espace dans lequel les défenseurs des droits humains puissent véritablement s'exprimer en toute liberté sans craindre de représailles sont plus que jamais cruciaux au Burundi.